



Sainte-Anne-  
des-Plaines

## **AVIS PUBLIC** **Promulgation du règlement n° 1020-1**

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

**QUE** le règlement numéro 1020-1 modifiant le règlement numéro 1020 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 13 000 000 \$ pour ainsi porter l'emprunt total de l'ensemble du projet à 35 000 000 \$ a été adopté par le Conseil municipal le 9 décembre 2025.

Le règlement numéro 1020-1 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:grefffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Lasure".

Geneviève Lasure, LL.B., D.D.N., OMA  
Directrice du service du greffe et greffière